

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025

Présents : Mmes : PEREIRA S. ; CECCHINI C. ; MENSE M. ; BELLON S. ; FELLON F. ; VANEL M. ;

Messieurs : EVEN P. ; BLANC P. ; MASSEL A.

Absents excusés :

Absents : CASTANO C. ; HENAREJOS F. ; CORNAND JB ; POIMBOEUF J. ; POUCEL A. ;

Procuration :

Ouverture de séance 19H00

Nomination du secrétaire de séance : FELLON Françoise

Approbation du compte rendu de la séance du 30 Octobre 2025

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

DEC-2025-010 – Désignation d'un maître d'œuvre pour le projet de la construction d'un parking sur le village – Mission sans forme de Marché

DEC-2025-011 – Conclusion d'un contrat de service et de maintenance préventive et curative de défibrillateurs automatisés avec la société PREVIMED SARL

A l'ordre du jour

1°) Délibération N°D-2025-12-01 Avenants N°1 Travaux de réhabilitation Maison sur la Place du Village

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider l'avenant N°1 au marché initial pour prolonger le délai d'exécution jusqu'au 25 janvier 2026, sur l'ensemble des lots, et qu'il est nécessaire d'approuver les modifications financières et techniques pour les LOTS 1 – 2 – 5 – 7

Lot 1 Gros œuvre attribué à la société MOUTTE, plus-value d'un montant de 9.921,94 € HT suite aux prestations supplémentaires concernant le sol de la cuisine (découverte raccordement en chantier), les caniveaux (mise en œuvre de compléments suites aux intempéries), l'escalier bois (modification structurelle suite aux découvertes sur site après curage), ME04 et ME04bis (découvertes suite curage)

Lot 2 Charpente toiture, attribué à la société MOUTTE, plus-value d'un montant de 1.499,93 € HT, suite aux prestations en moins-value concernant la génoise, moins-value liée à la mise en place de la ligne vie (adaptation administrative) et plus-value concernant la découverte lors du curage de la pourriture cubique sur les charpentes conservées + suppression des traitements suite à la suppression totale de la charpente.

Lot 5 Second Œuvre, attribué à la société MOUTTE, plus-value d'un montant de 9.007,96 € HT, suite aux prestations supplémentaire liées à l'adaptation et à la préparation des supports après décroûtage des murs.

Lot 7 CFO-CFA, attribué à la société ETE, plus-value d'un montant de 111,20 € HT, suite à la prestation en moins-value suppression des antennes télévision, et prestations supplémentaires pour la pose de 2 radiateurs au R+2

A l'unanimité le Conseil approuve l'avenant et autorise Madame le Maire à Signer les avenants

2°) Délibération N° D-2025-12-02 Convention d'un groupement de commande portant sur la conduite et la réalisation du projet « axe structurant déplacement vélo au quotidien » sur les communes d'Apt-Gargas-Saint Saturnin les Apt-Villars

1. Contexte et enjeux

Dans le cadre de son schéma directeur cyclable, la **Communauté de Communes Pays Apt Luberon (CCPAL)** souhaite soutenir les communes d'**Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars** dans la création d'un itinéraire cyclable structurant. L'objectif est de mutualiser les moyens techniques et financiers pour favoriser l'usage du vélo au quotidien sur ce territoire.

2. Organisation du groupement

Pour mener à bien ce projet, un groupement de commandes est instauré :

- **Coordonnateur** : La CCPAL est désignée pour centraliser les besoins, piloter les procédures de mise en concurrence (appels d'offres) et attribuer les marchés de travaux et d'études.
- **Autonomie des membres** : Si la procédure de passation est mutualisée, chaque commune reste responsable de l'exécution des marchés et du paiement des dépenses sur son propre territoire, conformément à son budget.

3. Maîtrise d'ouvrage déléguée

Le Conseil municipal a émis un avis favorable pour confier la conduite opérationnelle du projet (études et travaux) à la **SPL Territoire Vaucluse**, via un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage signé avec la CCPAL.

4. Décision du Conseil

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement et le bilan financier associé.
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Donne pouvoir** au représentant de la CCPAL pour signer les marchés issus de la consultation pour le compte de la commune.

3°) Délibération N° D-2025-12-03 Décision Modificative N°3

Madame le Maire explique que lors du vote du Budget Primitif 2025 il avait été mis le montant de 18.000, 00€ au compte 7391111. La notification du FPIC (*Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communale*) à verser est de 18.464 €. De ce fait il convient de rajouter la somme de 464 € au compte 739111. Il convient aussi de rajouter au 66111 intérêt d'emprunt 3.500 € et de diminuer le compte 65888 du même montant du montant soit 3.964 €

Vote à l'unanimité

4°) Délibération N° D-2025-12-04 Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Madame le Maire rappelle que le rapport sur le prix et la qualité de l'eau est accessible sur le site www.syndicat-durance-ventoux.fr et demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal s'ils en ont pris connaissance.

L'ensemble du conseil ayant pris connaissance de ce rapport l'approuve à l'unanimité

5°) Délibération N° D-2025-12-05 Demande de subvention Contrat Vaucluse Ambition pour le projet du parking du Village

Madame le Maire a rappelé que la commune bénéficie d'une enveloppe globale de **171 900 €** allouée par le Conseil Départemental pour la période 2023-2025. Après le financement du terrain multisport (avenant n°1) et du programme voirie 2024 (avenant n°2), le reliquat disponible s'élève à **86 874 €**.

Présentation du projet

Afin de répondre au manque de stationnement, particulièrement critique durant la saison touristique, la municipalité projette la création d'un parking "sous le village".

- **Coût estimatif de l'opération** : 230 421,00 € HT (incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre et les frais divers).

Plan de financement prévisionnel

Pour financer cet investissement, le Conseil Municipal a validé la répartition suivante :

Source de financement	Montant (HT)	Part (%)
Département (Vaucluse Ambition)	86 874,00 €	37,70 %
État (DETR 2026)	74 420,00 €	32,30 %
Autofinancement communal	69 127,00 €	30,00 %
TOTAL	230 421,00 €	100 %

Vote à l'unanimité

5°) Délibération N° D-2025-12-06 Demande de subvention DETR 2026 pour le projet du parking du Village

1. Justification du projet

Madame le Maire a exposé les difficultés croissantes de stationnement rencontrées par les résidents, particulièrement lors de leur retour au domicile. Ce manque de places s'accroît fortement en période estivale, générant des situations de saturation qui compromettent la **sécurité des automobilistes et des piétons**.

La construction d'un parking sous le village est identifiée comme la solution prioritaire pour :

- **Désengorger** le centre-bourg ;
- **Sécuriser** les flux de circulation ;
- **Améliorer le cadre de vie** des habitants.

2. Éligibilité et Financement

Le projet, estimé à **230 421,00 € HT**, est éligible à la **DETR 2026**. Le plan de financement prévisionnel repose sur une mobilisation conjointe de l'État, du Département et des fonds propres de la commune :

Partenaire financier	Montant (HT)	Quote-part
État (DETR 2026)	74 420,00 €	32,30 %
Département (Vaucluse Ambition)	86 874,00 €	37,70 %
Commune (Autofinancement)	69 127,00 €	30,00 %
Total du projet	230 421,00 €	100 %

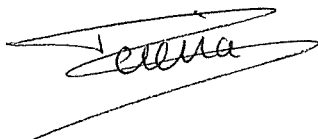
Vote à l'unanimité

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00

Vu pour être affiché le *03 Mars 2026*

Madame le Maire :
Sylvie PEREIRA



Le secrétaire de séance :
FELLON Françoise

